

Salaires : *Pour la CGT, la page n'est pas tournée !*

Si pour valoriser leur méthode et leurs propositions, les ministres en charge de la Fonction Publique ont découpé le protocole d'accord sur le pouvoir d'achat en 6 volets ; si, malheureusement, certaines organisations ont choisi de cautionner le 21 février, par des signatures parcelaires et unitaires, ces manœuvres politiciennes : il n'en demeure pas moins que le dossier salarial ne s'est pas clos le 21 février dernier.

La valeur du point est incontournable

La meilleure illustration en est qu'il ne s'est trouvé personne pour donner son accord aux 0,8 % d'augmentation de la valeur du point pour 2008.

Il faut rappeler en premier lieu que, jusqu'au 24 novembre au soir, la valeur du point était, tant pour Eric WOERTH que pour André SANTI-NI, un élément de mesure devenu « totalement obsolète ». C'est dire que, à leurs yeux, l'année 2008 et probablement les années suivantes devaient s'envisager avec des revalorisations égales à zéro. Leur vœu n'est donc pas exaucé.

Bien sûr, avec les 0,5 % au 1^{er} mars et les 0,3 % au 1^{er} octobre, on reste très, très loin de ce qui est nécessaire et légitime. Nouveau décrochage important pour 2008, aucun rattrapage pérenne des années antérieures, voilà les principales conséquences de ces mesures parfaitement insuffisantes. Mais, sur cet aspect là au moins (et on sait qu'il est essentiel), encore une fois, pas un syndicat n'a donné son quitus.

La grille indiciaire à l'ordre du jour

S'il est un autre sujet crucial – qui, d'ailleurs, a une forte corrélation avec le point – en souffrance depuis des années, c'est bien celui de la grille indiciaire.

A juste titre, cela fait des lustres que la CGT porte la revendication qu'une refonte globale de celle-ci soit mise en œuvre.

Or, pour la première fois depuis bien longtemps, est explicitement évoquée, « une reconstruction complète » de la grille indiciaire.

Evidemment, il ne faut pas se nourrir d'illusions démesurées. Si les ministres ont été contraints d'intégrer l'enjeu de la grille indiciaire dans les prochaines négociations qui s'ouvrent dès le printemps, point besoin d'être grand clerc pour comprendre que nous ne sommes pas porteurs des mêmes contenus.

Maintenir la pression

Pour la CGT, il ne peut être question une seule seconde d'écrire le mot « fin » à la suite du 21 février.

C'est si vrai que quelques jours plus tard à peine, la CGT FP appelait à investir le premier rendez-vous revendicatif de 2008 sur les retraites avec la dimension salariale. C'est dire que, à nos yeux, le samedi 29 mars doit être aussi l'occasion pour des milliers d'entre nous de rappeler nos revendications en matière de rémunérations.

Dans le même temps, nous prenons contact avec l'ensemble des autres syndicats pour voir, sur la valeur du point et la grille indiciaire, quelles initiatives nous pourrions prendre le plus rapidement possible. Même si, du fait même de l'attitude de certaines organisations, la situation s'est nettement compliquée, il demeure plus indispensable que jamais de construire l'intervention des salariés, dans le cadre le plus unitaire possible.

Pour obtenir de véritables revalorisations salariales, l'UGFF compte bien continuer à ne pas ménager sa peine et son engagement.

Le top du flop attribué ce mois-ci à :

Mme la ministre des Finances

Même si cela peut paraître cruel, nous ne pouvons nous empêcher de rappeler cette incroyable déclaration faite en décembre dernier au « journal du dimanche » par Mme la Ministre des finances, déclaration par laquelle Mme Lagarde affirme tout simplement que le cumul des mesures prises par le gouvernement pouvait représenter « un gain en pouvoir d'achat équivalant à un mois de salaire, voire davantage », ajoutant même, on n'est plus à ça près, qu'une part importante de ce « gain » considérable de pouvoir d'achat proviendrait de « la baisse des prix dans la grande distribution ».

Une progression de 10% et plus de pouvoir d'achat ? Rien que ça ! Et nous, ingrats que nous sommes, qui continuons à dénoncer un effondrement de pouvoir d'achat, à revendiquer des hausses de salaires et de retraites.

Mais voilà qu'en quelques semaines, se sont multipliées les enquêtes et études de tous bords qui mettent en évidence d'une part que les prix dans la grande distribution, loin d'avoir baissé ont augmenté, et plus vite que la moyenne des prix (de 3,3 % en moyenne et même de plus de 4% pour ce qui est des prix alimentaires des magasins de hard discount), et que d'autre part les prévisions de madame la ministre concernant la hausse du pouvoir d'achat des français s'avèrent tout aussi inexactes.

Alors, soit notre Ministre des finances nous prend pour des imbéciles, soit elle fait preuve d'une insuffisance professionnelle particulièrement préoccupante au regard des fonctions qui lui ont été confiées.

C'est au choix.

La catégorie C dans les « accords salariaux » : *bricolage et miroir aux alouettes*

Dans le volet « garantie du pouvoir d'achat », le gouvernement a glissé un projet de nouvel échelonnement indiciaire des grades de la catégorie C. Il s'est évertué d'en faire un argument propre à décider des signataires hésitant. Qu'en est-il en réalité ?

Deux mesures, de nature différentes, ont été prises.

- La première a consisté à présenter à l'avance les mesures de bas de grille que le gouvernement était de toute façon obligé de prendre avec la hausse du SMIC qui va être décidée incessamment. Ainsi, de 1 à 5 points d'indices nouveaux majorés (INM) sont ajoutés aux premiers échelons des échelles 3, 4 et 5 (troisième colonne des tableaux ci-dessous). C'est exactement ce qui se passe chaque année dès qu'est connue l'actualisation du SMIC, puisque les premiers niveaux de la catégorie C sont régulièrement dépassés par ce dernier.

- La seconde a consisté à lisser les gains indiciaires lors du passage

d'un échelon à l'échelon supérieur. En effet, les différentes mesurètes appliquées à la catégorie C ont fini par produire des irrégularités dans les avancements d'échelon.

Par exemple, en échelle 4, les passages du 4^{ème} au 9^{ème} procuraient les gains successifs suivants : + 8 ; + 10 ; + 8 ; + 11 + 10. Ils seront dorénavant de : + 8 ; + 8 ; + 9 ; + 10 ; + 10.

Pour ce faire, entre 1 et 4 points sont distillés avec parcimonie sur certains échelons. Mais, comme les sommets restent inchangés, le tassement général perdure : par exemple, l'accès aux derniers échelons en échelles 5 et 6 apportent moins de points que les avant-derniers échelons !

On est à mille lieues d'une amélioration de la grille indiciaire de la catégorie C. Ces distributions homéopathiques de points ne règlent pas, en effet, les problèmes fondamentaux : un niveau de départ trop bas et une amplitude de carrière écrasée par des années de politique salariale au rabais.

Le patronat de la métallurgie va-t-il prendre par la gauche les signataires minoritaires de la fonction publique ?

Cruelle question. En effet le, nouveau représentant de l'UIMM - organisation patronale de la métallurgie par ailleurs embourbée dans ses fonds secrets destiné à « fluidifier le dialogue social » - vient de déclarer que son organisation était prête à prendre en compte pour valider ou s'opposer à un texte non plus une majorité en nombre d'organisations mais des organisations représentant une majorité de salariés.

Et le quotidien les échos de souligner qu'il s'agissait là d' « une remise en cause de la politique historique qui appuie sur FO, La CFTC et la CGC majoritaires en nombre à coup sûr, mais pas en audience de branche ».

Inspection du travail : Des rétrogradations qui posent des questions de fond.

La rétrogradation en contrôleurs de 4 inspecteurs- élèves du travail, à la fin de leur période formation a mis le feu aux poudres.

Ces inspecteurs, qui ont suivi il faut le souligner une scolarité en alternance de manière correcte, sont jugés après un oral de 25 minutes inaptes au « management » et à « la conduite des politiques publiques ». Outre le fait que toute leur formation s'était déroulée sans aucun problème, outre le fait qu'il existe une procédure de prolongation de stage qui, ici, n'est même pas utilisée, cette rétrogradation, de par sa motivation, porte loin. C'est du rôle de l'inspection du travail qu'il s'agit : On ne reproche pas à ces agents de ne pas être apte à contrôler l'application du code du travail - ce qui doit être leur mission - mais à ne pas être en capacité de « manager les politiques publiques » - ce qui est tout autre chose ! - Une toute autre voie vers laquelle le pouvoir voudrait, à travers de nombreuses « réformes », engager l'inspection du travail.

Echelle 3				
échelon	INM actuel	Effet SMIC	Effet lissage	INM nouveau
11	355		0	355
10	338		0	338
9	325		1	326
8	316		3	319
7	309		3	312
6	303		2	305
5	296		4	300
4	291		4	295
3	287	1	3	291
2	283	5	1	289
1	283	5	0	288

Echelle 5				
échelon	INM actuel	Effet SMIC	Effet lissage	INM nouveau
11	392		0	392
10	379		0	379
9	360		2	362
8	349		1	350
7	337		1	338
6	325		3	328
5	317		1	318
4	307		1	308
3	298		0	298
2	291		3	294
1	285	3	3	291

Echelle 4				
échelon	INM actuel	Effet SMIC	Effet lissage	INM nouveau
11	368		1	369
10	352		4	356
9	345		0	345
8	335		0	335
7	324		1	325
6	316		0	316
5	306		2	308
4	298		2	300
3	291		4	295
2	285	3	2	290
1	283	5	1	289

Echelle 6				
échelon	INM actuel	Effet SMIC	Effet lissage	INM nouveau
8	430		0	430
7	416		0	416
6	394		0	394
5	375		2	377
4	359		1	360
3	346		1	347
2	335		1	336
1	324		1	325